

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Blagnac, le 18 AVR. 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud
Département Surveillance et Régulation
Division Régulation et Développement Durable

DEKRA Industrial SAS
Pôle Qualité Santé Sécurité Environnement Sud-
Ouest
29 avenue Champollion
BP 43797
31037 TOULOUSE

Nos réf. : 16/ 797 ITA/DSAC-S/SR/RDD/RA
Vos réf. : courriel en date du 15/12/2015
Affaire suivie par : Thierry Ajas
Thierry.ajas @aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 05 67 22 91 23 - Fax : 05 67 22 91 01

Objet : projet de création d'un château d'eau.

Madame,

Par courriel cité en référence, vous sollicitez mes services au sujet d'un projet de création d'un château d'eau situé sur la commune de Labarthe-sur-Lèze (31).

Sur la base des informations communiquées, la zone d'étude se trouve en dehors de toute servitude aérienne civile relevant de notre compétence et les services de la navigation aérienne Sud consultés à ce sujet, n'ont pas émis de remarque particulière à cette réalisation.

Par conséquent, je donne un avis favorable à ce projet.

Par ailleurs, par mail en date du 02 mars 2016, vous m'avez également saisi concernant l'utilisation d'une grue dans le cadre de la construction de ce château d'eau.

L'étude réalisée sur la base des éléments transmis révèle que l'installation projetée serait compatible avec nos contraintes.

Aussi, je n'ai pas d'objection à la mise en place de cette grue, sous réserve que celle-ci soit équipée d'un balisage diurne et nocturne. Les modalités de balisage sont communiquées en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de Département SR

Patrick DISSET

PJ : Modalités de balisage
Copie à : SNIA Pôle Toulouse
SNA/S

BALISAGE GRUE DE CHANTIER

Balisage diurne :

L'ensemble de la grue sera balisé (flèche et fut).

Bandes de balisage de couleur blanche et rouge.

Les bandes extrêmes de balisage doivent être de la couleur la plus sombre, le nombre de bandes est donc impair.

Les bandes seront alternées de largeur égale au $\frac{1}{7}$ ème de la hauteur de la grue.

La première bande sera à 2 mètres au dessus du sol.

Ce balisage peut être constitué par des feux blancs à éclats moyenne ou haute intensité.

Balisage nocturne :

Des feux rouges fixe basse intensité au sommet de la grue, ainsi qu'aux extrémités de la flèche devront être mis en place.

Feu basse intensité : feu de couleur rouge dont l'intensité n'est pas inférieur à 10 candelas.

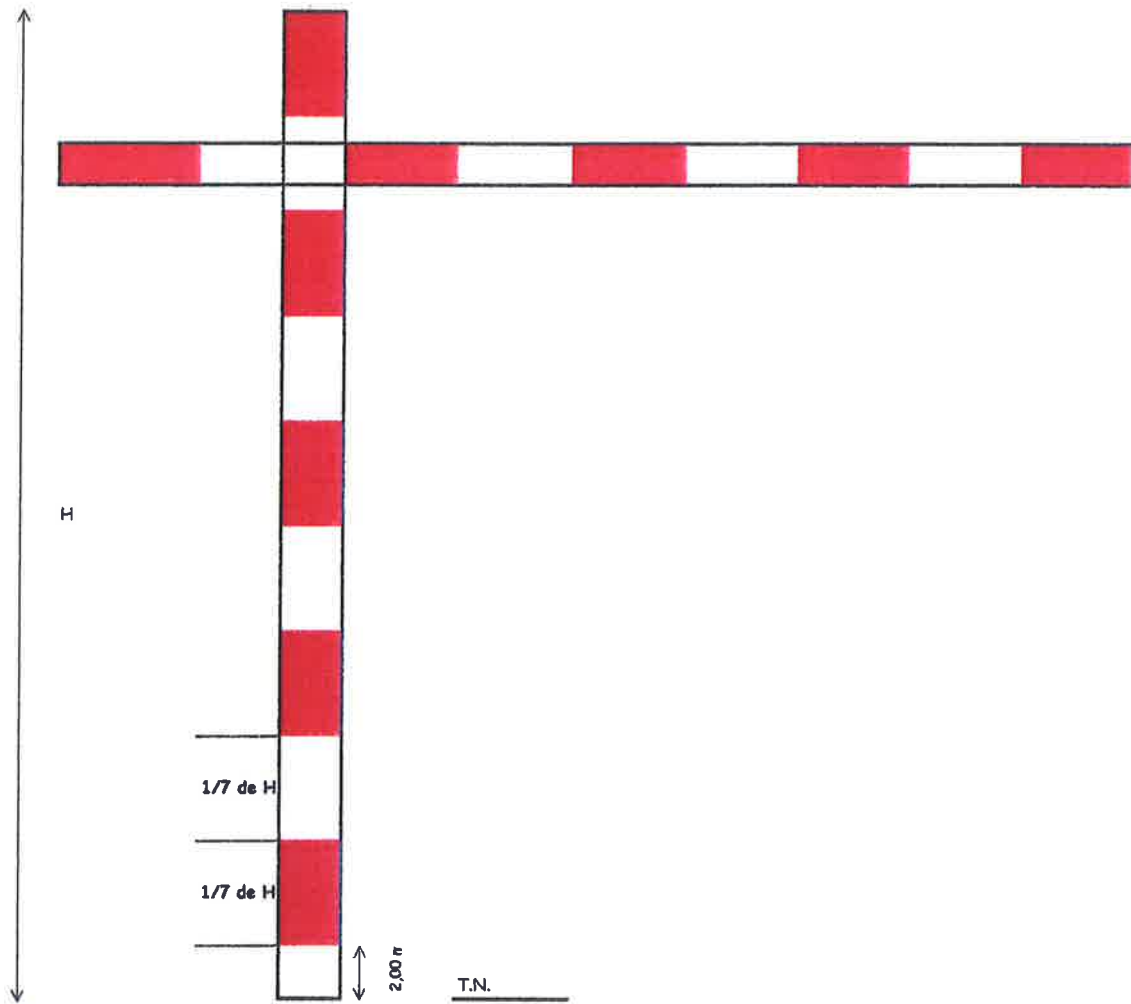
L'alimentation électrique desservant le balisage lumineux doit être secourue par l'intermédiaire d'un dispositif automatique dans un temps n'excédant pas 10 secondes.

Dans tous les cas, la source d'énergie assurant l'alimentation secours des installations de balisage lumineux doit posséder une autonomie au moins égale à 12 heures.

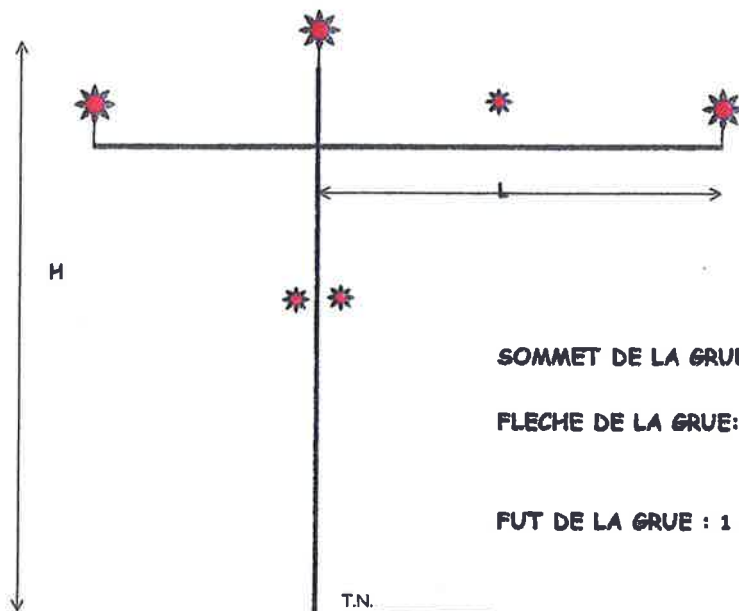
Le Service Local des Bases Aériennes ou la Direction de l'Aviation Civile Sud devra être tenu informé de la date de montage et de démontage de la ou des grues

BALISAGE D'UNE GRUE DE CHANTIER FIXE

BALISAGE DE JOUR



BALISAGE DE NUIT



SOMMET DE LA GRUE : 1 Feu

FLECHE DE LA GRUE: 1 Feu à chaque extrémité
1 Feu intermédiaire si L > 50 m

FUT DE LA GRUE : 1 niveau de 3 feux à 120° intermédiaire si H > 45 m